

Diaporama de la CME du 6 décembre 2022

1. Informations du président

- **Assises de la pédiatrie**

Lancés le 7 décembre 2022 par le ministre en charge de la santé, les travaux préparatoires aux assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant ([communiqué](#)) seront co-pilotées par le P^r Christèle GRAS LE GUEN, présidente de la Société française de pédiatrie ([SFP](#)), et M. Adrien TAQUET, ancien secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Les conclusions de ces travaux seront présentées lors des assises en mars 2023.

- **Le directeur général a informé la CME sur :**

- **La situation dans les services d'urgence :** le premier pic de l'épidémie de bronchiolite de la Toussaint passé, l'activité des services des urgences pédiatriques reste élevée mais la situation se détend. En revanche, les services d'urgences adultes continuent d'être saturés et la cellule de crise centrale a été réactivée, ainsi que les cellules de sortie sur chacun des sites hospitaliers afin de trouver des solutions d'aval et limiter les déprogrammations.
- **Les risques de cyber-attaque :** les attaques contre le centre hospitalier sud francilien (CHSF) de Corbeil-Essonnes fin août et celui de Versailles le 3 décembre incitent l'AP-HP à redoubler de [vigilance](#). Le P^r Mathieu RAUX a été chargé d'élaborer un plan de cyber-résilience (maintien des soins en cas d'attaque) pour le 1^{er} trimestre 2023.

2. Plan d'action pour les 12 mois à venir (M. Nicolas REVEL) ([diaporama](#))

Dans la suite du bureau de la CME du 22 novembre, le directeur général et la CME ont échangé sur quelques-uns des « 30 leviers » envisagés.

Parmi ceux-ci, les orientations concernant les départements médico-universitaires (DMU) rejoignent les propositions élaborées par la CME ([CME du 5 juillet 2022](#)) : ajustement des périmètres sur des projets médico-universitaires, choix des responsables de DMU après appel à candidatures ouvert à l'ensemble des PU-PH et praticiens hospitaliers des services du DMU, principes du non-cumul et objectif de parité hommes-femmes, revalorisation de la place du service et du binôme chef de service – cadre de soins.

La CME a également débattu de la notion d'intéressement. Tout en constatant qu'on ne pouvait pas être indifférent à la situation économique de l'AP-HP, le président a rappelé l'importance qu'il y a à ce que nous gardions nos valeurs de service public hospitalier et exprimé son désaccord avec un intéressement qui serait basé sur les résultats de la tarification à l'activité (T2A). En revanche, le retour aux services d'une partie du redressement de l'AP-HP, qui ne servirait donc pas uniquement à combler notre déficit, est une piste à approfondir à partir du moment où le but est bien le juste soin ou la juste prescription au juste coût.

Le directeur général a publié les « [30 leviers pour agir ensemble](#) » le 12 décembre 2022.

3. Guide de la laïcité (M^{me} Marie-Charlotte DALLE et Lionel COLLET) ([diaporama](#), [guide](#))

La direction des affaires juridiques a élaboré un guide pédagogique relatif à l'application du principe de laïcité à l'hôpital. Il a vocation à clarifier les droits et devoirs des uns et des autres et à donner des outils pratiques aux professionnels. Il a été élaboré en lien avec les représentants des usagers et soumis à l'avis du collège de déontologie de l'AP-HP, présidé par M. Lionel COLLET, référent laïcité de l'AP-HP, lequel peut être sollicité par l'ensemble des professionnels de l'AP-HP en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité.

4. Tensions d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux (P^r Pascal PAUBEL) ([diaporama](#))

Délocalisation de la production, augmentation de la demande des pays émergents, renforcement des exigences réglementaires... : les causes des tensions sur l'approvisionnement en médicaments et en dispositifs médicaux sont multiples et aggravées par les conséquences de l'épidémie de COVID et de la guerre en Ukraine. Cela a des conséquences importantes sur l'organisation des soins et sur la qualité de la prise en charge.

Rappelant les engagements pris par le président de la République ([discours du 16 juin 2020](#)) sur l'indépendance sanitaire de la France et la relocalisation de la production, le président de la CME a cité

des exemples de pays étrangers qui s'étaient engagés dans cette voie et souhaité que l'on puisse remettre ce sujet à l'ordre du jour.

5. Guide de l'entretien annuel individuel des praticiens (P^r Jean-Damien RICARD) ([diaporama](#))

Le [décret du 5 février 2022](#) (article 2) et l'[instruction du 28 février 2022](#) prévoient que les praticiens hospitaliers doivent bénéficier d'un entretien individuel chaque année. La CME avait adoptée en 2017 une grille d'entretien ([CME du 10 janvier 2017](#)), qui va être mise à jour début 2023 sur la base d'une enquête lancée par la sous-commission *Vie hospitalière & attractivité* ([CVHA](#)) auprès des praticiens hospitaliers et chefs de service. Le Centre national de gestion (CNG) a également publié un [guide](#) de l'entretien individuel.

6. Avis sur la révision des effectifs 2023 (M^{me} Marie-Cécile PONCET)

La CME a approuvé la révision 2023 :

- des effectifs de praticiens hospitaliers ([diaporama](#)) : 401 demandes de postes, dont 19 % en temps partiel (377 en 2022, dont 12 % en temps partiel) ; 65 % de ces demandes concernent les disciplines en tension ;
- des effectifs hospitalo-universitaires : 179 postes (83 PU-PH, 64 MCU-PH, 32 PHU) contre 166 en 2022 (83 PU-PH, 65 MCU-PH, 18 PHU).

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 10 janvier 2023**, précédée du **bureau le 20 décembre 2022**.

P^r Rémi SALOMON, le 21 décembre 2022